

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réduction et valorisation des déchets : Le Syvedac accompagne la commune de Louvigny

Afin de développer et valoriser l'éco-exemplarité des collectivités sur les déchets, le Syvedac a mis au point un programme d'accompagnement dont le démarrage est officialisé par la signature d'une charte. La commune de Louvigny initie la démarche.

L'éco-exemplarité consiste pour une collectivité, ou toute autre structure publique ou privée, à mettre en place des actions visant à réduire son impact sur l'environnement. Reporté au thème des déchets, il s'agit en premier lieu d'en réduire la production puis de développer les solutions de tri en vue d'une plus grande valorisation des déchets.

Les leviers d'action à portée des collectivités sont nombreux et variés. Ils concernent par exemple la vaisselle réutilisable, la réduction des impressions, le choix de produits d'entretien labellisés, le tri des papiers et emballages ou encore le compostage des déchets alimentaires...

La charte d'éco-exemplarité propose une liste d'actions réparties en 4 thématiques : consommer mieux, gaspiller moins, trier et valoriser les déchets, mieux communiquer. La commune, après un diagnostic des actions déjà existantes sur au moins 3 structures communales, choisit dans cette liste les actions qu'elle souhaite mettre en place sur les 2 prochaines années. La charte lui permet ainsi de renforcer son engagement dans la réduction et la valorisation des déchets et, pour le Syvedac, de proposer un accompagnement personnalisé et d'encourager les initiatives à venir.

« La charte est un engagement de 2 ans entre la collectivité et le Syvedac dont le but est d'accompagner les structures de la collectivité vers des gestes et des pratiques davantage éco responsables. »

Le programme d'accompagnement via la charte d'éco-exemplarité fait partie des actions du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2017-2022 du Syvedac, dont l'objectif est de réduire les ordures ménagères de 10 % entre 2017 et 2022 (par rapport à l'année 2016), soit une baisse de 69 kg par habitant.



CONTACT PRESSE

Olivier DELVALLÉE, chargé de communication

SYVEDAC - 9 rue Francis de Pressensé - 14 460 COLOMBELLES

Tél. 02 31 28 40 65 • Port. 06 31 95 09 51

o.delvallee@syvedac.org • syvedac.org

Un logo pour identifier l'engagement

L'engagement de la collectivité au travers de la charte d'éco-exemplarité est une belle opportunité pour valoriser ses actions, surtout auprès de ses habitants, et permettra de légitimer davantage les messages diffusés sur la prévention et le tri des déchets. Il peut aussi contribuer à développer le sentiment de cohésion en interne autour d'une démarche concrète et positive. Le logo ci-contre sera proposé à chaque structure pour identifier son engagement.



L'engagement de la commune de Louvigny

La commune de Louvigny a engagé 4 structures dans sa démarche d'éco-exemplarité : la mairie, l'école, l'espace jeunesse et le relais des assistantes maternelles.

Quinze actions ont été choisies dont la mise en place de poubelles bi-compartmentées dans les espaces publics pour permettre le tri, la sensibilisation des agents sur la réduction et le tri des déchets, la réduction du gaspillage alimentaire à la cantine... 40 élus et agents ont déjà été sensibilisés dans le cadre de cet engagement.

Les autres collectivités engagées

L'objectif du Syvedac est d'accompagner au moins 15 communes (soit 45 structures : la mairie + 2 autres établissements par commune) d'ici fin 2022. En plus de Louvigny, 2 autres collectivités sont d'ores et déjà engagées : la commune d'Orbec (diagnostics faits, choix des actions en cours) et la communauté de communes Cœur de Nacre pour le compte de ses 12 communes membres (démarrage en fin d'année).

L'éco-exemplarité du Syvedac

En cohérence avec son engagement dans la réduction des déchets, le Syvedac propose :

- La mise à disposition d'un kit événementiel pour les organisateurs d'événements. Il comprend notamment des supports d'information sur le tri, des gobelets réutilisables pour les aider à réduire l'impact de leur manifestation ;
- Son guide Eco-événement, réalisé avec Caen la mer et la ville de Caen, et destiné à permettre aux organisateurs d'événements d'engager ou d'intensifier une démarche écoresponsable. Le guide propose une grille d'auto-évaluation et 50 fiches actions classées dans 12 thématiques dont les déchets, l'énergie, le bruit, la gestion de l'eau...

* Le SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) regroupe 6 collectivités adhérentes, 175 communes et 430 766 habitants.



CONTACT PRESSE

Olivier DELVALLÉE, chargé de communication

SYVEDAC - 9 rue Francis de Pressensé - 14 460 COLOMBELLES

Tél. 02 31 28 40 65 • Port. 06 31 95 09 51

o.delvallee@syvedac.org • syvedac.org